

acheté des Etats-Unis pour \$58,000,000 et de l'Angleterre pour \$32,000,000. Voilà ce que l'on peut appeler en réalité un tarif différentiel au profit des Etats-Unis et au détriment de l'Angleterre.

Après réflexion, mon honorable ami ajoute :

J'ai toujours prétendu que la politique nationale était une invention américaine, un système imité des Américains, destiné à profiter aux Américains. Et en voici la preuve.

M. l'Orateur, si le tarif de ses adversaires, le tarif de la politique nationale avait le caractère différentiel que dit mon honorable ami, contre l'Angleterre en faveur des Etats-Unis, qu'était-ce donc que le tarif libéral de l'an dernier ? L'effet est étonnant. En 1896, nous exportions pour \$66,000,000 de nos produits en Angleterre, et pour \$44,000,000 aux Etats-Unis. En 1897, nous avons exporté pour \$77,000,000 en Angleterre et pour \$49,000,000 aux Etats-Unis ; soit une augmentation de \$11,000,000 pour l'Angleterre et de \$5,000,000 pour les Etats-Unis. Mais quand nous venons à la partie différentielle, voici ce que nous voyons : En 1896, nous importions de l'Angleterre, pour la somme de \$32,000,000, ce qui était, d'après mon honorable ami, énormément contraire aux intérêts anglais, mais en 1897, nous n'avons importé d'Angleterre que pour \$29,000,000. Et, sous ce tarif différentiel qui devait remédier à cet état de choses contre l'Angleterre, nos importations des Etats-Unis qui étaient de \$58,000,000 en 1896, se sont élevées à \$61,000,000.

Ces faits sont d'une logique irréfutable, M. l'Orateur. Si l'ancien tarif avait un caractère différentiel si énorme, le tarif actuel est pire encore, car nos importations d'Angleterre ont diminué, tandis que nos importations des Etats-Unis ont augmenté.

On m'a dit, M. l'Orateur, que ce nouveau tarif réduirait la taxe, c'est-à-dire le taux du droit. Eet-ce là ce qui est arrivé ? Dans le rapport de mon honorable ami, du mois de juillet au mois de septembre 1896, je vois que nos importations totales ont été de \$17,690,000 ; droits payés de \$5,210,000 ; proportion du droit, 29-56. Notez bien que cela était en 1896, sous l'ancien tarif. Durant les trois mois du nouveau tarif, les importations ont été de \$17,764,000, le droit de \$5,127,000 et la proportion du droit 28-86 ; c'est-à-dire que sous le nouveau tarif—après l'abolition de la protection et de ses pernicieux effets, et l'inauguration du tarif régénérateur des honorables membres de la droite, la réduction totale de la proportion du droit, durant cette période de trois mois comparée aux trois mois de l'année précédente (sous le tarif différentiel) cette réduction, dis-je, s'élève au chiffre énorme de 7-70<sup>e</sup> de un pour cent. C'est le temps plus que jamais de rappeler à mon honorable ami (sir Richard Cartwright) cette vieille citation : " La montagne en travail accouche d'une souris."

Mais M. l'Orateur, on est allé plus loin encore. Le premier ministre, le ministre du Commerce, le ministre des Finances et tous leurs amis, ont déclaré que l'ancien tarif avait été révisé et que nous avions virtuellement aujourd'hui un tarif de revenu.

L'honorable leader de la Chambre nous a dit vendredi qu'il avait rempli ses promesses ; que nous ne devons pas avoir de droit pour des fins de protection, mais pour des fins de revenu. Prenons nos importations, que voyons-nous ? Sur les vêtements, le droit est maintenant de 31 pour 100. L'honorable ministre prétendra-t-il que c'est un

M. FOSTER.

simple droit de revenu, qu'il n'y a pas là de protection ? Les étoffes à robe, 32 $\frac{1}{2}$  pour 100 ; est-ce un droit de revenu seulement, sans protection ? Les tricots, 32 pour 100 ; chapeaux, 30 pour 100 ; les cotons, blancs et de couleur, 31 pour 100 ; la houille, 23 pour 100. Sont-ce là des droits de revenu ? Je le demande au ministre des Finances. Le riz, 59 pour 100. Est-ce là un droit de revenu ? Je le demande au ministre du Commerce.

Je me rappelle ses déclarations d'autrefois au sujet de ce droit sur le riz. Or, nous avons aujourd'hui un droit de 59 pour 100 sur cet article. Les cotonnades, 27 $\frac{1}{2}$  pour 100. Est-ce un droit de revenu ? Coutellerie, quincaillerie, outils et instruments aratoires, 27 $\frac{1}{2}$  pour 100. Conserves au vinaigre et sauces, 32 pour 100 ; saïudoux, viandes, etc., 32 $\frac{1}{2}$  pour 100 ; le pétrole—je craindrais de blesser les susceptibilités de mon honorable ami, le ministre de la Marine et des Pêcheries (sir Louis Davies) en spécifiant le chiffre exact du droit ; mais j'attirerai son attention sur la citation suivante :

C'était un droit spécifique de 7 cents et un cinquième par gallon à cette époque, et M. Davies affirma que la proportion équivalait à une protection de 123 pour 100 sur le pétrole importé par la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. Il termina en demandant instamment à la Chambre de faire disparaître dette énorme anomalie. Il disait : Je parle pour la masse du peuple, je ne parle pas pour les gens riches des cités et des villes qui ont la lumière électrique et le gaz, mais pour la grande masse du peuple obligée d'acheter cette huile. C'est une loi d'exception de la pire espèce. Elle pèse très sérieusement sur les provinces maritimes, et elle pèse d'un poids énorme sur les classes les plus pauvres de ces provinces.

Et c'est un droit pour des fins de revenu, sans le moindre vestige de protection ! Faut-il aller plus loin pour établir que les promesses et les prédictions de l'honorable ministre ont été démenties sous tout rapport par les décisions des officiers en loi de la Couronne, par les faits et par l'histoire du commerce durant les derniers six mois. Et, M. l'Orateur, nous avons aujourd'hui un tarif qui accorde aux neuf dixièmes des pays étrangers des privilèges dont il prive les neuf dixièmes des colonies sœurs de l'Empire, toujours au nom de l'unité impériale. Nous avons aujourd'hui un tarif sous l'application duquel nous voyons diminuer le commerce de la Grande-Bretagne, tandis qu'augmente le commerce de la Belgique, celui de l'Allemagne, et aussi celui des Etats-Unis.

Mais on nous dit : voyez le développement de notre commerce d'exportation ; c'est là une preuve du succès de cette politique. Vraiment ? Etudions la chose. Nos exportations atteignent, cette année, comme augmentation, le chiffre de \$16,900,000.

Je ne dirai rien des prix élevés, ni des misères et des causes de ces prix ; tout le monde les connaît. Je vais disséquer cet argument que les honorables ministres ont répandu dans tout le pays comme preuve de la sagesse de leur politique, savoir : que bien que les importations aient diminué, les exportations ont augmenté de \$16,900,000. Je ne pense pas, M. l'Orateur, que le fait d'avoir mis cette disposition dans le tarif, tard en 1897, ait rendu la récolte des pommes quatre fois plus grande qu'elle n'avait été l'année précédente, et donné une augmentation de \$1,000,000 dans les exportations. Je ne crois que l'on doive attribuer à ce tarif le fait que l'exportation du beurre a doublé, donnant un peu plus de \$1,000,000 ; que l'exportation de la laine a augmenté de \$600,000 ; les peaux, de \$500,000 ; le grain, de \$6,000,000 ; la farine, de